



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Montalchez

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
vu le règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Selon l'art. 2 du règlement général de commune du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Montalchez.

Art. 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-dessous, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRÉNOM	ADRESSE
Président	LONGARETTI Jérôme	Les Prés-Juniers 2 2027 Montalchez
Vice-président	GUILLAUME Patrick	Rue de l'Ancienne-Poste 1 2027 Montalchez
Secrétaire	BURGAT Pierre-Alain	Les Prés-Juniers 1 2027 Montalchez
Trésorière	CRÉTIGNIER Mariève	Chemin de Cheseaux 4 2027 Montalchez
Membre	RAYMONDAZ Christian	La Prise-Pernet 3 2027 Montalchez

Art. 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

La Grande Béroche, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, Le secrétaire,
Jean Fehlbaum Patrick Ginggen